

PROJETS NOVATEURS

Contribuer à la réinsertion sociale des jeunes contrevenants au moyen d'initiatives innovantes des CISSS/CIUSSS en partenariat avec des organismes de la communauté



Comité d'évaluation composé de : Messieurs **Steven Pontbriand**, directeur Programme jeunesse CISSS de la Gaspésie, **Martin Careau**, DP-DPJ du CISSS du Nunavik, **Jean-François Vézina**, MSSS, **Réjean Tardif**, vice-président exécutif FQJC, **Claude Hallée**, coordonnateur général FQJC, **Clément Laporte**, secrétaire FQJC.

PROJET ÉVALUÉ : Une voie partagée, selon les meilleures pratiques : Ensemble intervenons dans l'intérêt des adolescents et des victimes.

CISSS/CIUSSS PROMOTEUR : CISSS Bas-Saint-Laurent

PERSONNE-RESSOURCE PRINCIPALE : Mme Mélissa Desjardins, directrice de la protection de la jeunesse adjointe, directrice du programme jeunesse adjointe, intérim.

CADRE SUPÉRIEUR : Mme Anne Duret, directrice du programme jeunesse, DP-DPJ par intérim.

Tableau synthèse :

CRITÈRES	SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS	OUI	NON
<i>Le promoteur satisfait aux critères d'admissibilité et a la capacité de réaliser le projet</i>	L'admissibilité a été établie lors du dépôt de la lettre d'intention. Le projet détaillé ne la remet pas en question. La capacité du CISSS BSL à mener à bien le projet ne laisse aucun doute dans l'esprit du jury. Le projet-pilote déjà mené avec les mêmes partenaires et les succès rencontrés dans celui-ci démontrent bien cette capacité.	6	0
<i>La collaboration avec les organismes multisectoriels apporte un savoir-faire et une capacité qui sont nécessaires à la réalisation du projet</i>	Le jury souligne la nature pertinente des partenariats présentés dans le projet entre un CISSS et deux OJA. L'expérience menée a démontré son efficacité en plus de correspondre à l'esprit de la loi et de la réparation. Le savoir-faire est déjà présent et démontré antérieurement dans le projet-pilote. On souligne également l'originalité de faire participer un jeune contrevenant au design du projet tout en déplorant la timidité de cet effort. Le jury souhaiterait que l'implication de jeunes contrevenants dépasse la participation à un comité de suivi et que la nature d'un codéveloppement avec les jeunes comme partie prenante marque les aspects novateurs du projet.	6	0

<i>Le projet est conforme au but, aux principes et objectifs décrits dans l'appel de propositions</i>	Le projet vise les buts et respecte les principes du programme de la FQJC. Les 4 objectifs sont touchés avec une clientèle de jeunes visés par des peines spécifiques. L'introduction d'un processus favorisant les liens avec victime, intervenant, contrevenant comme parties prenantes respecte les principes du programme de mesures et sanctions extrajudiciaires et fait profiter de l'expertise des OJA dans le processus de réparation mais au RPD. Certains membres du jury notent cependant qu'un risque soit associé au fait que l'expertise démontrée en cette matière des OJA ne soit pas transférée aux intervenants du CISSS. Les formations conjointes prévues pourront amoindrir ce risque.	6	0
<i>Les activités du projet sont en corrélation avec les objectifs du projet</i>	Les activités sont cohérentes avec les objectifs du projet. Le processus de coconstruction incluant le jeune comme partie prenante est particulièrement pertinent. L'absence du protocole cité nuit à la compréhension totale du programme d'activités.	6	0
<i>La raison d'être du projet tient compte de l'avancement des connaissances. Les références soumises sont satisfaisantes</i>	Bien que la nature du projet soit originale et que peu de références puissent le documenter, les évaluations/bilans du projet pilote auraient été pertinentes à être citées en appui.	5	1
<i>Les activités du projet et les résultats attendus pourraient être appliqués ailleurs au Québec</i>	Il y a deux aspects distincts au projet. Le premier aspect touche les processus (coconstruction avec parties prenantes dont le jeune) et sur ce plan, le projet est définitivement répliquable. Sur le plan du contenu, avec certaines adaptations selon la région, la transférabilité pourrait être possible.	6	0
<i>Le projet comporte un plan de mesure du rendement pour suivre et évaluer ses activités et ses résultats</i>	Les indicateurs quantitatifs sont bien précisés. Les critères de succès sont à préciser surtout si la transférabilité du projet est souhaitée. De plus, les effets cliniques devraient être appréciés dans le processus d'évaluation des impacts à moyen terme. Les indicateurs mesurant le processus de coconstruction sont à compléter.	6	0
<i>Le budget demandé convient aux activités et aux résultats du projet proposé</i>	La ventilation des dépenses ne reflètent pas les aspects liés au codesign du projet. Tous les coûts ne semblent pas intégrés. Cependant, ce qui est présenté semble réaliste et les dépenses sont admissibles. Les budgets des années 2 et 3 sont absents et celui de l'An 1 dépasse les limites du programme. La participation des OJA et du CISSS ne sont pas précisés. Plus fondamentalement, il faudra	2	3 ?

	<p>éclaircir les responsabilités en termes de financement. Le CISSS est déjà financé pour l'intervention auprès des victimes et les OJA sont financés à la mission (PSOC) pour offrir une partie des activités liées au projet. Le programme de la FQJC ne vise pas à financer les activités régulières du CISSS et des OJA. C'est l'aspect novateur du projet qui est visé par le programme de la FQJC et son potentiel de transférabilité vers d'autres organisations ainsi que le potentiel d'intégration du projet dans les activités régulières de l'organisation après les trois années possibles d'expérimentation. Cette pérennité n'apparaît pas dans la prévision budgétaire. L'arrêt du projet-pilote contribue au sentiment du difficile maintien d'une pratique éminemment souhaitable.</p>		
<p><i>Le projet est compatible avec le «Programme pour des projets novateurs dans le domaine de l'intervention auprès des jeunes contrevenants» de la FQJC et je recommande son acceptation au conseil d'administration de la FQJC</i></p>	<p>Le jury souligne unanimement le grand intérêt d'intégrer des jeunes dans le processus de développement du projet. Cela permet au projet de mettre en action dans son design, les principes mis de l'avant dans le processus de réparation auprès des victimes avec possibilité de responsabilisation du contrevenant. C'est ce qui semble être le plus innovant dans le projet puisque les autres actions ont déjà été expérimentées par les mêmes organismes avec succès, semble-t-il (les évaluations sont manquantes en appui du projet). L'expertise démontrée par les OJA associés au projet est reconnue et le jury ne doute pas de l'actualisation des effets visés, d'autant plus que la collaboration efficace avec le CISSS a été bien décrite. Le jury recommande de soutenir ce projet en demandant au promoteur d'apporter les modifications tenant compte de ses commentaires, particulièrement au niveau budgétaire et au processus de coconstruction.</p>	<p>6</p>	<p>0</p>

Synthèse effectuée par Clément Laporte

<p>DÉCISION DE LA FQJC</p>	
<p>RÉSOLUTION 2018/12/05/383</p> <p>Il est unanimement résolu par les membres de l'exécutif d'entériner la recommandation du jury de sélection à savoir de soutenir ce projet sous réserve que le promoteur apporte les modifications permettant de tenir compte des commentaires du jury de sélection particulièrement au niveau budgétaire et au processus de co-construction.</p> <p>Il est également résolu de confier à Clément Laporte le mandat d'apporter les suivis requis quant aux ajustements à apporter à ce projet novateur et subséquemment d'élaborer avec le CISSS du Bas St-Laurent l'accord de contribution qui devra par la suite être soumis au CA pour adoption.</p>	